172 W

BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Service versant : DDASS, services généraux.

Date de prise en charge : 2 février 1967 — Pilon : articles n° 10 à 19

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : 9 — Métrage : 1,3 m.l.

Dates extrêmes du versement : 1963-1964

Délai de communicabilité maximum : — Communicabilité : immédiate

numéro des articles	description des articles	dates extrêmes
	Aide sociale	
1	Frais d'aide médicale à domicile des années antérieures.	1963
2	Frais de séjour de personnes âgées, infirmes, aveugles et grands infirmes. Aide médicale réglée sur exercices antérieurs.	1963
3	Frais d'inhumation, de transport (tous départements). Frais de séjour hors Meuse.	1963
	Frais de séjour, inhumation et transport (Meuse).	1963
4	Infirmes, aveugles et grands infirmes	
6	Personnes âgées	
5	Frais de séjour, aide médicale générale (Meuse).	1963
7	Frais de transport, honoraires des membres de Commission. Séjour et transport des malades mentaux, des tuberculeux.	1963
	Toutes allocations à domicile et frais de mandats-cartes.	1963-1964
8	1963	
9	1964	